

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 4
Absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Madame Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MOREIRA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, M. Michel PRIEUR, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Évelyne ALCHER, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Mme Valérie PLAGNES, Mme Marie ROCHETEAU ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, Monsieur Nicolas SALLÉS ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE,

Absent : M. Thomas MEISSONNIER,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

68/2025 -Délégation portant sur l'achat de matériel d'occasion

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant la proposition de l'entreprise individuelle CROUZET Espaces verts qui met fin à ses activités,

Monsieur le maire expose qu'à la suite d'une cessation d'activité d'une entreprise d'espaces verts, la commune souhaite se positionner sur divers matériels manquants ou défectueux afin de compléter les équipements des services techniques de la mairie.

Monsieur le maire propose d'acquérir les matériels d'occasion suivants :

Tracteur TYM diesel 4 roues motrices	10 000 €
Tondeuse arrière marque GEO	833.34 €
Tondeuse Honda HRX537	1 083.33 €
Taille haie Stihl	225 €
Débroussailleuse Honda	400 €
Fiat ducato Camion benne 90 000 kms	11 625 €
Total HT	24 166.67 €
Total TTC	29 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis présenté par l'entreprise individuelle CROUZET Espaces verts pour un montant de 24 166.67 euros HT soit 29 000 euros TTC,

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la commune afin de permettre cette acquisition.

Bourgs sur Colagne, le 04 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET



Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.